

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

« La couleur »

Article 1 : objet du concours photo

La ville de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche organise un concours photos pour permettre à toutes et à tous de donner sa vision de son lieu de vie. Il peut s'agir d'un lieu, d'un événement, de personne(s) ou de tout ce qui peut définir notre commune à travers l'œil du photographe amateur.

Article 2 : participant-es

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs, sans condition d'âge. Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Ce document se trouvera dans le formulaire d'inscription à la fin de ce règlement. Sont exclues du concours toutes personnes ayant participé à l'organisation du concours.

Article 3 : conditions de participation

Chaque participant-e, qui devra obligatoirement être l'auteur-e de la photo envoyée, peut présenter au maximum cinq photos au concours.

Critères obligatoires pour les photos :

- Photographies prises exclusivement sur le territoire de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.
- Format numérique de qualité optimale (format JPEG, en 300 DPI) Les photos seront imprimées au format: 800mm x 1200mm

Article 4 : envoi des photos

Les photos doivent-être envoyées par courriel à l'adresse suivante : **culture@ville-noyal-chatillon.fr** au plus tard le **26 avril 2026 inclus**. Dans le message du courriel accompagnant les photos, doivent y figurer obligatoirement :

- Votre nom, prénom,
- Uniquement pour les mineurs : autorisation parentale
- Un titre pour votre photo et une note explicative de celle-ci (pas plus de 250 mots).
- Règlement signé

Article 5 : droit des photos

Chaque participant-e déclare être l'auteur-e des photos soumises. Le ou la participant-e déclare ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle de la photo. Les participants au concours doivent céder gratuitement à l'organisateur le cliché original (numérique). La participation au concours entraîne expressément l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice de la Ville, sur tous supports (site Internet de la ville de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche, pages Facebook et Instagram), sans limitation géographique et ce durant 100 ans. A chaque publication, la Ville mentionnera l'identité du photographe (prénom et nom). L'auteur-e de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la ville de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale. Il reconnaît que la ville ne peut en aucun cas être obligée de publier la photo. Il accepte par ailleurs, dans le cas où la commune utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement recadrée.

Article 6 : droit à l'image

En s'inscrivant, les participant-es garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

Article 7 : sélection des photos

Cinq photos sont autorisées par participant-e. Celles-ci doivent respecter les critères mentionnés ci-dessus dans l'article 3 sous peine de ne pas être choisies par l'organisateur. Le jury du concours, sera constitué des membres du comité consultatif culture de la Ville de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche, un photographe amateur et un photographe professionnel. Il pourra être modifié à tout moment selon les besoins de l'opération. Les critères de sélection seront : le respect du thème, la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue), l'originalité de la photo. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après la date de clôture des inscriptions, non réalisées sur le territoire de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche, portant une inscription, ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement. Le jury du concours se réserve le droit d'exclure les images qu'il juge inappropriées. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Article 8 : publication des résultats

Les candidats pourront prendre connaissance des photos gagnantes sur les pages Facebook, Instagram et le site internet de la Ville de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche après l'annonce des résultats du concours. Les photos lauréates de ce concours seront exposées dans l'espace public pendant au moins 6 mois après l'annonce des résultats du concours.

Article 9 : annulation du concours

Les organisateurs se donnent le droit d'annuler le concours photo s'ils le jugent nécessaire sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour les participant-e-s.

Article 10 : respect et acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation du règlement, et des décisions du jury qui seront définitives, exécutoires et non susceptibles de recours. Le non-respect du présent règlement entraîne de facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur-e.

Article 11 : dépôt légal

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site internet de la Ville de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche.

Article 12 : litige

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement, ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et souhaite participer au concours photos organisé par la mairie de la Ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Le :/...../..... à

Signature du ou de la participant-e :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES PARTICIPANTS MINEURS DU CONCOURS PHOTO « *La couleur* »

Je soussigné-e :

En qualité de.....

Représentant-e légal-e de :

Demeurant au : J'autorise.....

à participer au concours de photographies "La couleur"

Organisé par la Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Je certifie disposer de l'autorité parentale et avoir pris connaissance du règlement de ce concours et en accepte, de façon expresse et sans réserve, tous les termes.

Le :/...../.....

Signature du ou de la représentant-e légal-e :

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO

« *La couleur* »

Nom/Prénom :

Adresse :

Mail :

Date de naissance :/...../..... Téléphone :

Envoyez-nous vos photos numériques (5 maximum par personne)

Avant le 6 mai par mail à l'adresse suivante : culture@ville-noyal-chatillon.fr

- ☐ Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement du concours photo et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.
- ☐ Je certifie que toutes les œuvres déposées sont des originaux issus d'une production personnelle.
- ☐ J'accepte l'utilisation et la diffusion de mes photos sur le site internet de la ville et dans le cadre d'une communication environnementale de la mairie.

Date :/...../.....

Signature :